

# Actualités

Mairie de Saint-Benoît  
11, rue Paul Gauvin – BP 11  
86281 Saint-Benoît Cedex  
Tél. 05 49 37 44 00  
Fax : 05 49 37 44 01

Saint-Benoît



*une ville-jardin extraordinaire!*

## Dispositif de circulation et de sécurité mis en place à l'occasion du Feu d'artifice Jeudi 14 juillet 2022 - Parc de Strunga

Pour garantir le bon déroulement des festivités du 14 juillet, la Ville de Saint-Benoît met en place un dispositif de sécurité et de circulation adapté à l'événement du feu d'artifice. Certaines mesures seront mises en place afin de sécuriser le site, mais également pour faciliter le flux de la circulation des personnes et des véhicules après le tir :

- **Du mercredi 13 juillet 2022 à 13 h au vendredi 15 juillet 2022 à 1 h** : Le stationnement sera réservé aux véhicules GIC ou GIG sur les parkings situés avenue de Lorch, entre la base de canoë et le pont SNCF.
- **Du jeudi 14 juillet 2022 à 19 h au vendredi 15 juillet 2022 à 1 h, la circulation et le stationnement seront interdits** :
  - Côte du Vieux Moulin dans sa partie comprise entre l'avenue des Hauts de la Chaume et la route de Mon Repos. Mise en place d'une déviation par :
    - Direction Ligugé (la rocade RD 162 et la route de Ligugé)
    - Direction centre-bourg (la rocade RD 162 et la route de Poitiers)
  - Avenue de Lorch, dans sa partie comprise entre l'entrée du Parc Saint-Nicolas et la Côte du Vieux Moulin. Seule la circulation des véhicules GIC ou GIG sera autorisée.
- **Du jeudi 14 juillet 2022 à 19 h au vendredi 15 juillet 2022 à 1 h, la circulation sera en sens unique** : Chemin de derrière les murs. La circulation se fera dans le sens Avenue de la Gare vers la rue de Mauroc.
- **Du jeudi 14 juillet 2022 à 8h au vendredi 15 juillet 2022 à 1 h** : La circulation piétonne et cycliste sera interdite sur le chemin longeant les berges du Clain, entre la base de canoë-kayak et le camping.
- **Du mercredi 13 juillet 2022 à 18 h au vendredi 15 juillet 2022 à 1 h** : La circulation piétonne et cycliste sera interdite sur le Viaduc.

### **Du jeudi 14 juillet 2022 à 8 h au vendredi 15 juillet 2022 à 1 h, la circulation sera interdite**

Route de Passelourdain dans sa partie comprise entre l'avenue de Lorch et le camping. Mise en place d'une déviation par l'avenue des Grottes de Passelourdain et la rue de Mauroc.

### **Un périmètre de sécurité sera instauré sur la zone de tir du feu d'artifice**

**Du jeudi 14 juillet 2022 à 8 h au vendredi 15 juillet 2022 à 1 h, un périmètre de sécurité sera instauré sur la zone de tir du feu d'artifice. Ce périmètre sera délimité par un barriérage. Seuls les artificiers, les organisateurs et les agents de sécurité seront autorisés à pénétrer dans ce périmètre de sécurité.**

Tout stationnement non conforme à la présente réglementation sera sanctionné et considéré comme gênant au sens de l'article R 417 10/II 10° alinéa du Code de la route et les services de la fourrière procéderont à l'enlèvement des véhicules qui contreviendraient à la disposition ci-dessus. Le Restaurant La Belle Aurore, route de Mon Repos, reste ouvert durant cette période. L'accès au restaurant se fera par la route de Ligugé et la route de Mon Repos.

# Actualités

Mairie de Saint-Benoît  
11, rue Paul Gauvin – BP 11  
86281 Saint-Benoît Cedex  
Tél. 05 49 37 44 00  
Fax : 05 49 37 44 01

## Saint-Benoît



*une ville-jardin extraordinaire!*

### Dispositif de circulation et de sécurité mis en place à l'occasion du Concert Les Heures Vagabondes Vendredi 15 juillet 2022 - Parc de Strunga

La Ville de Saint-Benoit est heureuse d'accueillir cette année la 18<sup>e</sup> édition des Heures Vagabondes.

**Vendredi 15 juillet, à partir de 18h, au Parc Strunga,  
un grand concert gratuit sera donné avec  
le groupe « Faut qu'ça guinche ! »**

Pour garantir le bon déroulement du concert, la Ville de Saint-Benoit met en place un dispositif de sécurité et de circulation adapté à l'événement. Certaines mesures seront mises en place afin de sécuriser le site et faciliter le flux de la circulation des personnes et des véhicules après le concert

**CONSIDERANT** que l'organisation du concert "Les Heures Vagabondes" nécessite de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers du 15/07/2022 au 16/07/2022, ROUTE DE PASSE LOURDAIN et AVENUE DE LORCH,

ARRÊTE :

#### **ARTICLE 1**

À compter du **15/07/2022 à 05h30 et jusqu'au 16/07/2022 à 08h00**, les prescriptions suivantes s'appliquent **ROUTE DE PASSE LOURDAIN** dans sa partie comprise entre le parking de Quadripack et l'Avenue de Lorch :

**Le stationnement des véhicules est interdit.** Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules d'intérêt général prioritaires (police et secours) et véhicules techniques liés à l'organisation du concert, quand la situation le permet.

**La circulation des véhicules est interdite.** Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains, aux véhicules d'intérêt général prioritaires (police et secours) et véhicules liés à l'organisation du concert, quand la situation le permet.

A compter du **15/07/2022 à 17h30 et jusqu'au 16/07/2022 à 01h00**, les prescriptions suivantes s'appliquent **AVENUE DE LORCH** dans sa partie comprise entre le parking Saint-Nicolas et le parking au plus proche du pont SNCF :

**La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits.** Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules d'intérêt général prioritaires (police et secours), aux véhicules techniques liés à l'organisation du concert et aux véhicules transportant des personnes en situation de handicap, quand la situation le permet.